

CONTRAT D'INTERET NATIONAL
SUR LES EMPRISES DE L'ANCIENNE VOIE DE DESSERTE
ORIENTALE ENTRE LES GARES DE VILLIERS-SUR-MARNE ET
SUCY-EN-BRIE

<u>PREAMBULE.....</u>	<u>4</u>
<u>1. LA GENESE D'UNE STRATEGIE COMMUNE.....</u>	<u>7</u>
<u>1.1. Le Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne.....</u>	<u>7</u>
<u>1.2. Juin 2015 : Atelier territorial du Grand Paris.....</u>	<u>7</u>
<u>1.3. Octobre 2015 : le Comité Interministériel consacré au Grand Paris (CIM).....</u>	<u>7</u>
<u>2. LES PRIORITES DU CIN : LES TRANSPORTS, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, LE LOGEMENT, L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LA CULTURE.....</u>	<u>9</u>
<u>2.1. Maillage et mobilités.....</u>	<u>9</u>
<u>2.2. Le développement économique.....</u>	<u>10</u>
<u>2.3. Attractivité résidentielle et cadre de vie.....</u>	<u>11</u>
<u>2.4. Environnement et animation.....</u>	<u>12</u>
<u>3. UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR UN PROJET PARTAGE.....</u>	<u>14</u>
<u>3.1. Comité de pilotage.....</u>	<u>14</u>
<u>3.2. Un travail technique en ateliers thématiques.....</u>	<u>14</u>
<u>3.3. Calendrier.....</u>	<u>15</u>
<u>4. LA MISE EN COMMUN DES MOYENS, FACTEUR DE REUSSITE DU CONTRAT D'INTERET NATIONAL.....</u>	<u>16</u>
<u>5. AVANCEMENT ET ADAPTATION DU CIN.....</u>	<u>18</u>
<u>ANNEXE 1 / ETUDES ET ACTIONS DEJA REALISEES.....</u>	<u>20</u>
<u>ANNEXE 2 / CONTENU ET THEMATIQUES DES ATELIERS.....</u>	<u>22</u>

ENTRE :

L'Etat

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne

La Métropole du Grand Paris

L'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois de la Métropole du Grand Paris

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir de la Métropole du Grand Paris

La Commune de Villiers-sur-Marne

La Commune de Champigny-sur-Marne

La Commune de Chennevières-sur-Marne

La Commune d'Ormesson-sur-Marne

La Commune de Sucy-en-Brie

L'EPAMARNE

En présence des partenaires suivants :

La Caisse des Dépôts et Consignations

La Société du Grand Paris

La SNCF

Île-de-France Mobilités

La CCI

L'EPFIF

Le SAF

La SADEV

Le Syndicat Marne Vive

Désignés ensemble ci-après **les membres du CIN.**

PREAMBULE

Au-delà des modifications institutionnelles, au-delà de la réalisation du réseau du Grand Paris Express et de la modernisation et de l'extension du réseau existant, le Grand Paris se construit chaque jour. État, collectivités locales, entreprises, associations... acteurs privés comme acteurs public... le Grand Paris est l'œuvre de tous.

Aussi, le 15 octobre 2015, le Comité interministériel du Grand Paris (CIM) a-t-il décidé la mise au point de contrats d'intérêt national (CIN) pour faciliter la réalisation de grands projets d'aménagement et amplifier la mise en œuvre du Grand Paris. Il s'agit de répondre à la complexité de certains projets par un partenariat renforcé entre pouvoirs publics, acteurs économiques publics et acteurs économiques privés.

Le CIN est un dispositif partagé, associant l'Etat, les collectivités locales et l'ensemble des opérateurs publics et partenaires privés, qui renouvelle les méthodes de travail en commun. Son aire d'action est en cohérence avec les enjeux des projets.

En tant que contrat, il permet d'associer les signataires :

- autour d'une stratégie partagée,
- selon un mode collaboratif,
- en décloisonnant les démarches.

Le CIN a pour objet et pour objectif de faciliter les actions en vue de l'aménagement d'un territoire. Sur le long terme, il préserve des aléas inévitables une vision territoriale cohérente et constitue un partenariat :

- pour des projets qui se développent sur plusieurs aires institutionnelles et sur plusieurs années,
- pour des projets structurants qui demandent une coordination renforcée entre tous les acteurs, nécessairement nombreux.

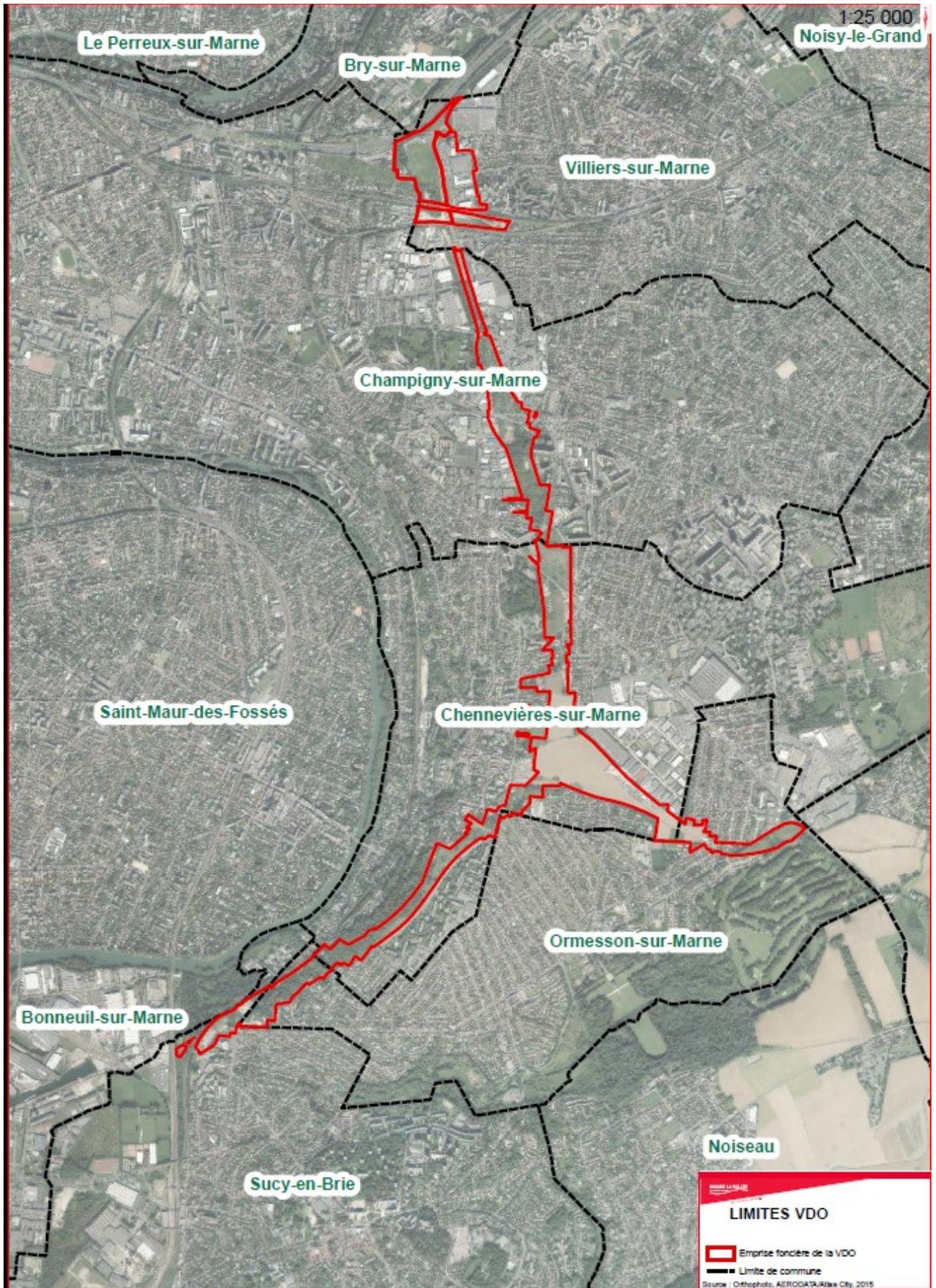
Le CIN formalise un pilotage stratégique pour :

- garantir la faisabilité des programmes prévus dans le Grand Paris,
- arbitrer les grandes orientations,
- coordonner les projets d'activités, habitat, transports, espaces publics, équipements et trame verte.

Le CIN est un lieu d'échange permanent, un lieu de décision en commun. Le CIN n'a pas de durée prédéterminée mais vise à encadrer un projet commun de territoire dans le temps nécessaire à sa réalisation. En tant qu'outil de gouvernance du projet, il aura vocation à s'adapter et à évoluer.

Le site objet du présent CIN est constitué des emprises initialement destinées à la réalisation du projet autoroutier dit « Voie de Desserte Orientale » (VDO) aujourd'hui abandonné. Dans un contexte de structuration de la Métropole du Grand Paris, ces emprises d'environ 150 hectares constituent un espace en grande partie inoccupé et stratégique et disposent de potentialités et d'atouts majeurs.

L'emprise de l'ex-VDO, de forme linéaire et très peu maillée par le système viaire, traverse cinq communes et permet d'envisager un travail de couture urbaine et paysagère. En balcon sur Paris et la première couronne, elle offre sur plusieurs séquences des vues sur le paysage lointain.



L'État et l'EPAMARNE sont propriétaires d'une partie des emprises (62 ha d'un foncier très morcelé), le reste des terrains appartient à de nombreux propriétaires privés et à certaines collectivités territoriales (Conseil départemental du Val-de-Marne, Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne). Aujourd'hui, ces terrains accueillent essentiellement des activités, des pavillons, des jardins familiaux et des activités agricoles sous un régime d'occupation temporaire.

Ces terrains permettront la réalisation de la voirie nécessaire au passage du projet de transport collectif en site propre Altival, diffusant les flux entre le pôle de Bry-Villiers-Champigny (gare nouvelle sur les lignes SNCF E et P du RER et gare nouvelle sur la ligne 15 interconnectées) et celle de Sucy-Bonneuil (RER A). Avec une situation unique en première couronne, ces emprises constituent par ailleurs une opportunité forte pour accueillir des logements mais aussi des entreprises à la recherche de terrains abordables et proches de la zone urbaine dense.

Ces emprises peuvent ainsi constituer l'ossature de projets plus vastes, majeurs pour le territoire. En effet, il existe du foncier libre ou mutable qui peut être transformé dans le cadre d'un projet global, phasable en séquences d'aménagement réparties sur les cinq communes. En outre, les projets envisagés sur ces emprises devront prendre en compte les tissus urbains déjà constitués de part et d'autre. Ils doivent ainsi pouvoir répondre aux enjeux de couture urbaine entre l'Est et l'Ouest de la VDO.

Les membres du CIN, par le présent document, s'engagent au profit des habitants et de l'économie francilienne :

- sur une vision commune des enjeux du territoire ;
- sur la mise en œuvre des projets qui répondent à ces enjeux ;
- sur la mise en place d'une gouvernance partagée ;
- sur la mise en œuvre d'une feuille de route opérationnelle.

LA GENESE D'UNE STRATEGIE COMMUNE

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES BOUCLES DE LA MARNE

En application de la loi du 3 juin 2010, dite du Grand Paris, reposant notamment sur la mise en place d'un nouveau métro automatique en rocade autour de l'agglomération parisienne, un Contrat de Développement Territorial (« CDT des Boucles de la Marne ») a été élaboré dans le secteur nord de la VDO et signé le 22 juin 2015 entre le Préfet de la Région d'Île-de-France, les maires des communes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne ainsi que le président du Conseil départemental du Val-de-Marne. Il a pour but d'encourager un développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois, ainsi que la réalisation de logements dans les territoires desservis par le métro du Grand Paris Express et Altival. Il engage tous les acteurs du développement territorial à se regrouper autour d'un projet commun de développement de territoire en termes d'activités économiques, de logements diversifiés, de transport, de qualité environnementale et de cadre de vie.

JUIN 2015 : ATELIER TERRITORIAL DU GRAND PARIS

L'Atelier territorial Grand Paris du 22 juin 2015 a réuni, à l'initiative du Préfet du Val de Marne, le Conseil Départemental du Val de Marne et les communes de Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie concernées par l'emprise foncière de l'ex-VDO, ancien projet autoroutier, pour grande partie propriété de l'État, aujourd'hui disponible au développement urbain.

Cet atelier a mis en évidence la volonté de tous les partenaires de faire émerger un projet urbain d'ensemble permettant, à l'occasion du renforcement et du développement des transports en commun engendrés par l'arrivée en 2022 à la gare de Bry-Villiers-Champigny de la ligne 15 sud du métro du Grand Paris Express, de former un cadre dans lequel pourront s'inscrire les opérations ou actions d'aménagement des partenaires publics.

L'État a rappelé les objectifs territoriaux de construction de logements. Les collectivités ont insisté sur la nécessaire complémentarité avec le développement économique, sur les besoins en équipements publics générés par l'arrivée de nouveaux logements et demandé un calendrier réaliste de structuration des réseaux de transports en commun notoirement insuffisants dans ce secteur.

OCTOBRE 2015 : LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CONSACRÉ AU GRAND PARIS (CIM)

Le 15 octobre 2015, lors du troisième comité interministériel consacré au Grand Paris, le gouvernement a identifié une quinzaine de territoires à fort potentiel. Ils sont déclarés d'«intérêt national» et vont bénéficier du soutien de l'État pour faire émerger des projets d'aménagement ambitieux et les rendre opérationnels dans un calendrier rapproché. Le gouvernement a proposé

d'accompagner ces territoires par des contrats d'intérêt national (CIN), dont les communes concernées par les emprises de l'ex-VDO (Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie).

Sur les communes signataires du CDT des Boucles de la Marne, le CIN constitue une déclinaison opérationnelle des objectifs inscrits dans ce dernier. Le présent CIN s'y réfère, constitue notamment une convention de mise en œuvre des projets prévus et tient compte des évolutions intervenues, en particulier pour ce qui concerne la programmation de logements.

LES PRIORITES DU CIN : LES TRANSPORTS, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, LE LOGEMENT, L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LA CULTURE

Les membres du CIN s'engagent à mettre en commun leurs moyens pour développer sur le territoire un urbanisme innovant et durable, associant transports, mixité fonctionnelle et qualité environnementale. La mobilité, le développement économique et la construction de logements constituent ainsi trois piliers indissociables pour l'aménagement durable des emprises de la VDO.

Le CIN sera l'outil de valorisation de cet espace stratégique en facilitant la mise en œuvre de projets concernant :

- la mobilité ;
- le développement économique ;
- l'attractivité résidentielle ;
- l'environnement et l'animation.

Ces thématiques seront traitées en atelier thématique (cf. annexe 2), en tenant compte de l'attention particulière portée par les collectivités en matière de desserte en transports en commun destinée à accompagner le développement économique et la construction de logements.

MAILLAGE ET MOBILITÉS

Les membres du CIN décident de poursuivre collectivement l'objectif de renforcer les mobilités à l'intérieur du territoire du CIN mais également de développer les liaisons avec les territoires qui lui sont limitrophes. La réussite de cette ambition repose particulièrement sur :

- La requalification du pont de Nogent pour améliorer les conditions de circulation sur le territoire, entre 2016 et 2019 ;
- La réalisation de la première section du TCSP Altival et de son avenue urbaine associée au nord de la RD4 à l'horizon 2022. Afin de faciliter la réalisation de ce projet de TCSP, le foncier acquis par l'Etat, cédé à l'EPAMarne par arrêté du 25 avril 2017, qui sera strictement nécessaire à la réalisation du projet de transport en commun sera transféré à titre gratuit au Conseil départemental du Val-de-Marne qui en assure la maîtrise d'ouvrage ;
- Le lancement et la validation des études du TCSP Altival au Sud – de la RD4 jusqu'à Sucy-en-Brie aboutissant à un DOCP ;
- La gare du Grand Paris Express (ligne 15) fait partie des priorités pour une mise en service à l'horizon 2024 (Bry-Villiers-Champigny) ;

- La mise en service de la gare SNCF (réseau du RER E et de la ligne P) et son interconnexion avec la gare du GPE à l'horizon 2025, toute optimisation devant être recherchée dans les études en cours afin de rapprocher cette échéance de la mise en service de la ligne 15 Sud ;
- La requalification de la RD4 ;
- Le développement d'une nouvelle mobilité locale (mutualisation de stationnement, renfort et reconfiguration du réseau bus existant, irrigation des quartiers...) s'appuyant sur le système viaire du territoire, et prévoyant, le cas échéant, la création de voiries ainsi que le développement d'un réseau complémentaire structurant ;
- La promotion d'une nouvelle offre de liaisons douces, en lien avec le développement des polarités multimodales.

Un certain nombre d'actions et de projets sont déjà en cours :

- les travaux sur le Pont de Nogent ;
- le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) pour le tronçon nord d'Altival ;
- les travaux de la ligne 15 sud (gare Bry-Villiers-Champigny et SMR de Champigny dans le périmètre du CIN) font partie des priorités pour une mise en service à l'horizon 2024 ;
- les études d'intermodalité dans le cadre du comité de pôle Bry-Villiers-Champigny ;
- les études d'avant-projet de la gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny.

Des études, actions et projets doivent être menés sur la période 2017-2019 :

- L'obtention de la DUP pour Altival nord ;
- Un Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales pour le tronçon sud d'Altival ;
- Une étude prospective de trafic routier sur le secteur sud VDO ;
- Une étude des déplacements à l'échelle des communes de la VDO et à l'horizon 2030, notamment en lien avec le comité de pôle de Bry-Villiers-Champigny.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le territoire est marqué par un fort déséquilibre historique entre habitat et emploi. Son caractère résidentiel tend à favoriser des déplacements pendulaires vers d'autres territoires, ce qui engendre des désagréments individuels et des nuisances collectives. Les membres du CIN entendent améliorer le taux d'emploi sur le territoire. La réussite de cette ambition repose sur :

- L'orientation du secteur du BTP vers la construction durable et la filière d'éco-construction avec l'installation d'un centre de formation ;
- une réflexion sur l'implantation éventuelle d'un centre universitaire, compte-tenu du positionnement géographique du territoire entre l'Université Paris-Est Créteil et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée ;

- La valorisation de la filière éco-mobilité avec le site de maintenance et de remisage et du poste central de commandement de la ligne 15 à Champigny-sur-Marne ;
- Le développement des filières Image, Tourisme et Culture et d'une manière générale de l'innovation (notamment par la création de synergies et de liens avec la Cité Descartes) ;
- De nouvelles structures d'hébergement touristique seront développées ;
- Le renforcement du tissu des PME/PMI/TPE/Artisanat par la définition de foncier à vocation économique, par le développement d'une offre immobilière d'entreprise et par une animation du réseau d'acteurs économiques ;
- Le développement de la production bois énergie ;
- Une aide et une incitation à l'innovation pour les entreprises locales ;
- La création d'une stratégie de marketing territorial.

Un certain nombre d'actions et de projets sont déjà en cours :

- le site de maintenance et de remisage et du poste central de commandement de la ligne 15 à Champigny-sur-Marne est en cours de chantier qui va générer au total 450 emplois.

Des études, actions et projets doivent être menés sur la période 2017-2019 :

- étude du potentiel de développement économique : définition des besoins, et d'un positionnement stratégique, estimation d'une programmation économique...
- mission d'étude et de conseil pour l'aménagement de la VDO et des zones d'activités et d'habitat adjacentes sur la commune de Champigny-sur-Marne ;
- La construction d'un centre des congrès à l'échelle de l'Est francilien pouvant accueillir des événements professionnels à Villiers-sur-Marne ;
- mise en place d'une animation du réseau d'acteurs économiques ;
- showroom du pôle image à la gare de Bry-Villiers-Champigny.

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET CADRE DE VIE

Les membres du CIN s'unissent pour concevoir des opérations permettant un développement équilibré de l'habitat, conformément aux objectifs de Territorialisation de l'Offre de Logements. La réussite de cette ambition repose sur :

- L'accélération des nouvelles opérations d'urbanisme de manière à développer une offre de logements mixte dont les formes urbaines seront adaptées au territoire et à la programmation retenue ;
- Une construction annuelle de logements dont la programmation sera adaptée aux parcours résidentiels et à la mixité sociale ;
- Le renforcement de l'attractivité résidentielle et de la qualité de vie ;

- L'adaptation et le financement des équipements publics nécessaires qui seront générés par la nouvelle offre de logements.

Un certain nombre d'actions et de projets sont déjà en cours :

- La ZAC de Marne Europe a été créée le 4 février 2016 sur la base, en matière résidentielle, de 1000 logements familiaux, 400 à 450 unités de résidence ;

- Une convention de veille foncière a été signée entre l'EPIF et la commune d'Ormesson-sur-Marne, et une convention identique devrait être prochainement signée sur la commune de Chennevières-sur-Marne ;

- Un Contrat de Mixité Sociale a été signé entre l'État et la Commune d'Ormesson-sur-Marne, comprenant un objectif quantitatif et qualitatif de logements sur les emprises de l'ancienne VDO pour les 3 prochaines périodes triennales.

Des études, actions et projets doivent être menés sur la période 2017-2019 :

- La définition d'un schéma de programmation et de développement de logements adaptés aux territoires ;

- Une étude d'articulation entre la programmation de logements, les prix de sortie ciblés et les capacités des ménages ;

- Des études prospectives sur la nature et le montant des investissements publics nécessaires selon la programmation envisagée, et notamment les équipements scolaires, permettant de contribuer à poser les enjeux des équilibres financiers des futures opérations d'aménagement ;

- Les études et ateliers nécessaires à la définition d'un schéma d'aménagement d'ensemble, précisant la réalisation en phases successives des différentes opérations urbaines ;

- Une étude de définition de la stratégie foncière en vue d'un développement opérationnel et d'acquisition foncière en amont ;

- L'élargissement des dispositifs de veille foncière sur l'ensemble de la VDO pour éviter les phénomènes de spéculation foncière.

ENVIRONNEMENT ET ANIMATION

Les communes concernées par le CIN partagent un patrimoine naturel et culturel commun que constituent la Marne et son environnement. Les membres du CIN se fixent comme objectif de révéler ce cadre exceptionnel, le patrimoine historique et culturel et de coordonner la promotion touristique du territoire. La réussite de cette ambition repose particulièrement sur :

- Le développement des pratiques de loisirs et sportives dans les espaces verts ;

- Le développement des énergies renouvelables (développement du réseau de chaleur, facteur 4, etc.) ;

- La création d'une trame verte et bleue sur le territoire en connexion avec le SDRIF et le SRCE dans une logique de maintien de la biodiversité, associant la Marne et ses berges, les coteaux, la trame des parcs et espaces protégés, et permettant de développer les usages (circulations douces, loisirs, etc.) ;
- La mise en valeur des berges et des coteaux de la Marne ;
- La préservation et le développement de la biodiversité.

Un certain nombre d'actions et de projets sont déjà en cours :

- le renforcement de l'offre Très Haut Débit (THD), facilitant le recours aux outils numériques : animation numérique (e-tourisme, réseaux sociaux, etc.), visites virtuelles, réalité augmentée, accès wifi public, etc.).

Des études, actions et projets doivent être menés sur la période 2017-2019 :

- Une étude environnementale à l'échelle de l'ensemble des emprises de la VDO ;
- Un approfondissement des études paysagères ;
- Une étude des actions à mener pour le renforcement de la trame verte ;
- Une étude de marketing territorial s'appuyant sur les éléments patrimoniaux (pôle image, châteaux, etc.) ;
- Une étude des équipements culturels à l'échelle de l'est de la première couronne parisienne ;
- La valorisation des routes touristiques et culturelles ;
- L'engagement d'une stratégie d'accompagnement culturel des territoires ;
- Une démarche pour la gestion temporaire avec appropriation éphémère des espaces.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR UN PROJET PARTAGE

COMITÉ DE PILOTAGE

Les membres du Contrat d'Intérêt National, rappelés en introduction du présent contrat, entendent coordonner leurs actions en constituant un comité de pilotage. Cette instance comprend ainsi l'État, les collectivités territoriales signataires, l'EPAMARNE et les partenaires du CIN.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par l'EPAMARNE

Le Comité de pilotage se réunira chaque fois que nécessaire pour valider les orientations proposées par les instances techniques de travail, et au minimum deux fois par an. Cette instance veillera à ce que la mise en œuvre de ces orientations stratégiques et des actions contenues dans le CIN soit cohérente dans tous ses volets et entre les différents niveaux de portage et de gouvernance. Il validera les démarches des travaux techniques et pilotera l'ensemble des démarches du projet.

Le comité de pilotage a deux missions :

- Il définit un projet d'aménagement viable. Pour cela :
 - Il assure la mise en cohérence des études existantes ;
 - Il engage de nouvelles études urbaines nécessaires à l'émergence du projet. La clé de répartition du financement des études par les différents membres sera définie en fonction des thématiques et périmètres ;
 - Il assure la transmission des éléments issus de ses travaux aux organes délibérants des membres du comité de pilotage ;
 - Dans un objectif de cohérence générale, le comité de pilotage pourra accompagner les collectivités membres du CIN dans leurs démarches de candidature aux appels à projets et à manifestation d'intérêt lancés aux niveaux national, régional ou métropolitain sur le périmètre du CIN.
- Il assure la faisabilité opérationnelle des différents projets. Pour cela :
 - Il définit les conditions juridiques et financières ;

Il définit les partenariats, en y associant si nécessaire d'autres partenaires.

UN TRAVAIL TECHNIQUE EN ATELIERS THÉMATIQUES

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique, associant l'ensemble des membres du CIN. L'EPAMARNE animera ce comité technique. Celui-ci a pour objet :

- d'animer et de coordonner les ateliers thématiques
- de suivre la mise en œuvre des actions.

Les ateliers thématiques doivent permettre de développer une réflexion à l'échelle territoriale mais également une stratégie d'intervention sur les différents secteurs. Ces ateliers seront l'occasion de

partager avec l'ensemble des participants la connaissance des études et diagnostics réalisés, de mettre en exergue les contraintes à lever sur différentes thématiques, de repérer les secteurs opérationnels et de proposer des actions qui serviront de socle à la démarche opérationnelle sur les emprises VDO.

L'EPAMARNE organisera ces ateliers en collaboration avec les équipes techniques des membres du comité de pilotage et en assurera l'animation. Il procédera aux invitations des représentants des membres du CIN et diffusera les comptes rendus rédigés par ses soins. L'EPAMARNE rapportera les conclusions de ces ateliers au comité technique puis au comité de pilotage.

CALENDRIER

Le contenu des ateliers thématiques précités figure en annexe 2. Les membres du CIN s'accordent sur le calendrier suivant :

- juillet 2017 : atelier 1 - méthode, objectifs et partage des enjeux ;
- septembre à février 2018 : ateliers 2 à 5 ;
- mars 2018 : comité technique - rendu synthétique des ateliers et Plan d'actions à venir (atelier 6) ;
- mai 2018 : comité de Pilotage – signature du CIN et validation du plan d'actions.

LA MISE EN COMMUN DES MOYENS, FACTEUR DE REUSSITE DU CONTRAT D'INTERET NATIONAL

Le CIN permet une accélération de la mise en œuvre opérationnelle grâce à la coordination des acteurs et la mise en commun de moyens. Certains de ces moyens sont d'ores et déjà identifiés. Ils pourront être complétés et précisés au fur et à mesure de l'avancée des projets.

- L'Etat a acquis, dans le cadre d'une politique foncière dynamique sur ce territoire, 62 hectares, dont 9 sont déjà mobilisés pour la ZAC Marne Europe et 9 permettront la réalisation du projet d'amélioration de la desserte routière du port de Bonneuil-sur-Marne. Afin de rendre possible la mise en œuvre du Contrat d'Intérêt National, l'Etat a cédé à l'EPAMarne, par arrêté du 25 avril 2017, les 44 hectares restants.

- Les projets de transport sont financés d'une part dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) et d'autre part par la Société du Grand Paris, pour ce qui relève du futur réseau du Grand Paris Express, qui bénéficie notamment de recettes fiscales dédiées à cette fin :

- Altival Nord et Sud, amélioration de la ligne du RER A ainsi que de la ligne du RER E et du Transilien P, gare SNCF et interconnexion à Bry-Villiers-Champigny ;
- réalisation du tronçon Sud de la ligne 15 du Grand Paris Express, gare de Bry Villiers Champigny, site de maintenance et de remisage de Champigny-sur-Marne ;
- aménagement du pont de Nogent, desserte routière du port de Bonneuil, déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger.

- les études nécessaires à la tenue des ateliers thématiques seront placées sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAMARNE, à l'exclusion des études concernant le tracé et la faisabilité d'Altival ou d'études complémentaires, validées par le comité de pilotage et confiées à d'autres maîtres d'ouvrages. D'un montant prévisionnel de 0,7 M€, elles seront financées selon la clef de répartition suivante :

- Etat : 30%
- EPT et Communes : 30% (étant entendu que l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir s'est engagé auprès de ses communes membres à assurer le financement de la part leur incombant)
- Conseil Départemental : 10%
- EPAMARNE : 30%

Des conventions financières ad-hoc définiront les modalités précises du financement.

Le Comité de pilotage aura à charge de déterminer le financement des études complémentaires.

De plus, les secteurs d'aménagement couverts par le CIN sont éligibles aux prêts Gaïa Grand Paris. Jusqu'alors réservés aux territoires couverts par un contrat de développement territorial et opérations comportant une production minimum de 25% de logements sociaux, ils sont désormais

élargis en vue d'en faire un outil de mobilisation du foncier en faveur du secteur public local. Les prêts Gaïa permettront de financer des opérations d'aménagement, d'infrastructures primaires et d'équipements et plus simplement de logements. La durée de ces prêts est portée à 20 ans, le différé étant maintenu à 14 ans.

Opération par opération, les acteurs se réuniront pour définir les modalités de financement de l'aménagement et des équipements publics afférents.

AVANCEMENT ET ADAPTATION DU CIN

Le Comité de pilotage élaborera une feuille de route pour suivre et piloter l'avancée des opérations. Cette feuille de route est par définition évolutive.

Il sera possible de modifier le CIN par avenant en cas de modification substantielle comme :

- La composition du Comité de pilotage ;
- La modification de projets ou l'identification de projets nouveaux exigeant une modification de la gouvernance.

Les objectifs et la formulation de ces avenants seront décidés et approuvés formellement dans le cadre du Comité de pilotage. Ils seront signés dans les mêmes conditions que le présent CIN.

Fait le ...

A ...

L'Etat	Le Conseil départemental du Val-de-Marne	La Métropole du Grand Paris	L'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois
L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir	Villiers-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne
Ormesson-sur-Marne	Sucy-en-Brie	EPAMarne	

En présence des partenaires

La Société du Grand Paris	La SNCF Réseau	Île-de-France Mobilités	La CCI
L'EPFIF	Le SAF	La SADEV	

ANNEXE 1 / ETUDES ET ACTIONS DEJA REALISEES

Thématique « Attractivité résidentielle et cadre de vie » :

- Étude de prospective urbaine sur les emprises de la VDO- DDE 94 et CG 94 – 2008 - Brès+Mariolle, Schéma d'aménagement d'ensemble sur les emprises VDO de la Commune - Ville de Chennevières – 2010 - Archipel, Expertise Urbaine
- Étude des besoins en équipements en lien avec le schéma d'aménagement d'ensemble sur les emprises VDO de la Commune - Ville de Chennevières – 2010 - Territoire Sites & Cités
- Étude de faisabilité sur les emprises de la VDO - CG 94 – 2010 - SADEV 94
- Étude de stratégie et d'aménagement urbain sur les emprises VDO nord sur Bry, Villiers et Champigny – EPAMARNE - 2011-2013 - 5+1AA, Dialogue urbain, SETEC
- Reconquête de l'autoroute A4 - Étude de stratégie et d'aménagement - État, Région Île-de-France, Paris, Seine Saint Denis, Seine et Marne, Val de Marne, Actep - 2012 – 2014 - Agence François Leclercq, TVK, Agence TER
- Ecocentre de Chennevières - Étude d'aménagement urbain - Ville de Chennevières - 2011 – 2013 - La Centrale de Création Urbaine (CCU)
- Étude du secteur entrée de ville Chennevières/Champigny - CAHVM, Chennevières, Champigny - en cours - La Fabrique Urbaine, Agence REW, Terridev, Indigo- Etude de stratégie urbaine Marne Europe – EPAMARNE – 2012-2014 - Gpt 5+1AA
- Etude de programmation scolaire - Villiers-sur-Marne – 2013 - Alphaville
- Etude finances locales - Villiers-sur-Marne – 2014 - Stratégies locales- Concours de maîtrise d'œuvre urbaine Marne Europe – EPAMARNE – 2014-2015 - Gpt Erik Guidice/Gpt Agence TER/Gpt Atelier Ruelle
- Maîtrise d'œuvre urbaine Marne Europe – EPAMARNE – 2015-en cours - Atelier Ruelle/Arcadis/BOC/Geodice/Acte lumière
- Etude de sécurité et de sureté publique Marne Europe – EPAMARNE – 2015-2016 - Cronos conseil

Thématique « développement économique » :

- Programmation et modes de promotion économique – CDT des Boucles de la Marne - 2012 - Intervenance, SETEC
- Etude de stratégie de développement économique sur la commune de Chennevières-sur-Marne – CDT des Boucles de la Marne – septembre 2013 - TERRIDEV
- Etude de stratégie commerciale Marne Europe - EPAMARNE – 2015-2016 - CVL convergence.

Thématique « maillage et mobilités » :

- Etude de Préfiguration du schéma de mobilité (Rapport final) - CDT Noisy/Champs et Bry-sur-Marne/Villiers-sur-Marne/Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne – 2012 - ARCADIS

- Etude d'opportunité sur la création, reconfiguration ou reconstitution de parkings publics aux abords des gares du Grand Paris Express – SGP - 2013 - STRATEC
- Etude sur la trame viaire de l'agglomération – DRIEA, SGP, Conseils départementaux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, Ville de Paris avec le soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du STIF - 2013-2014 - APUR
- Simulations de trafic – Fil de l'eau aux horizons 2020, 2030 et à terme - CDT des Boucles de la Marne et de Noisy/Champs – décembre 2012 - CDVIA
- Etude d'impact Marne Europe – EPAMARNE – 2012-2015 - Confluences
- Etudes de circulations Marne Europe – EPAMARNE – 2014-2016 - CDVIA

Thématique « environnement et animation » :

- Etude d'impact Marne Europe – EPAMARNE – 2012-2015 - Confluences
- Etude énergies renouvelable Marne Europe – EPAMARNE – 2014-2015 - Sermet
- Etudes bruit Marne Europe – EPAMARNE – 2014 - ACOUSTB
- Etude qualité de l'air Marne Europe – EPAMARNE – 2014 - Cap environnement/Aria Technologies
- Etude géotechnique Marne Europe – EPAMARNE – 2013-2014 - SAGA
- Etude pollution Marne Europe – EPAMARNE – 2014 - IDDEA
- Dossier loi sur l'eau Marne Europe – EPAMARNE – 2015-en cours - Arcadis dans gpt Ruelle
- Expertise forestière Marne Europe – EPAMARNE – 2016-en cours - Cabinet Demetaz-Costaz
- Etude innovation biodiversité Marne Europe – EPAMARNE – 2016 - Biodiversity by design

ANNEXE 2 / CONTENU ET THEMATIQUES DES ATELIERS

Les ateliers sont organisés par thématiques. Elles seront complétées par des interventions d'experts qui permettront de cibler les réflexions et de mener les débats.

- Contenu des Ateliers

Le contenu prévisionnel des Ateliers est le suivant :

Atelier 1 – partage de la méthode et des objectifs - Validation des études réalisées pouvant constituer autant de supports à la réflexion

Atelier 2 – Environnement et Paysage et incidences sur les secteurs opérationnels

Atelier 3 – Développement Economique (objectifs, projets et programmation) et incidences sur les secteurs opérationnels

Atelier 4 – Densités et formes urbaines – Programmation de logements et d'équipements sur les secteurs opérationnels

Atelier 5 – Mobilités et incidences sur les secteurs opérationnels

Atelier 6 – Problématique foncière et contraintes techniques des secteurs opérationnels - Approche financière et montage des secteurs opérationnels

La méthodologie et les objectifs étudiés en atelier 1 seront validés par un premier comité de pilotage.

Un rendu synthétique du travail des ateliers 2 à 5 sera présenté à un comité technique en charge d'élaborer une proposition de plan d'actions à venir.

Ce plan d'actions sera validé par les élus lors d'un second comité de pilotage.

- Thématiques des ateliers

OFFRE DE LOGEMENTS ET RENOUVELLEMENT DES QUARTIERS EXISTANTS

- Formes urbaines adaptées au territoire et à la programmation retenue
- Adaptation des équipements publics à la nouvelle offre de logements
- Objectif de construction annuel avec programmation de l'offre adaptée aux parcours résidentiels et à la mixité sociale.
- Insertion du logement locatif aidé dans les projets urbains

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Amélioration du taux d'emploi sur le territoire, création d'une stratégie de marketing territorial
- Développement des filières Image, tourisme et culture et d'une manière générale de l'innovation
- Renforcement du tissu des PME/PMI/TPE/Artisanat
- Soutien et requalification de l'activité commerciale
- Développement des filières de l'économie touristique et des loisirs
- Développement de la production bois énergie
- Développement d'une offre immobilière d'entreprise. Création de synergies et de liens pérennes avec la Cité Descartes.

MAILLAGE ET MOBILITES

- Développement d'une nouvelle mobilité locale en lien avec la création de voiries et l'offre nouvelle de transports en commun en site propre (mutualisation de stationnement, rabattement de voiture, renfort du réseau bus existant, irrigation des quartiers...),
- Développement d'un réseau complémentaire structurant en lien avec cette nouvelle offre de transports en commun,
- Promotion d'une nouvelle offre de liaisons douces, en lien avec le développement des polarités multimodales
- Cohérence avec les travaux du comité de pôle de la gare de Bry-Villers-Champigny.

ENVIRONNEMENT ET ANIMATION

- Création d'une trame verte et bleue sur le territoire en connexion avec le SDRIF et le SRCE dans une logique de maintien de la biodiversité.
- Mise en valeur des berges et des coteaux de la Marne
- Développement des énergies renouvelables (Développement du réseau de chaleur, facteur 4,...)
- Préservation et développement de la biodiversité

Entre les Ateliers, des réunions de travail ciblées avec les services concernés pourront permettre d'approfondir certains sujets, en vue de préparer et d'alimenter les thématiques.